

Edité le : 09/07/2021

Rapport d'analyse Page 1 / 2

MAIRIE LA MOTTE ST MARTIN

LA MOLLIERE
38770 LA MOTTE ST MARTIN

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	LSE21-104464	
Identification échantillon :	LSE2107-18303	Analyse demandée par : ARS Rhône Alpes - DT de l'ISERE
Nature:	Eau de piscine	
Point de Surveillance :	GRAND BASSIN MOTTE ST MARTIN	Code PSV : 000005467
Localisation exacte :	SORTIE	
Dept et commune :	38 MOTTE-SAINT-MARTIN (LA)	
UGE :	0665 - PISCINE MUNICIPALE MOTTE ST MARTIN	
Type d'eau :	PI - EAU DES BASSINS DES PISCINES	
Type de visite :	PI	Type Analyse : PISCH
Nom de l'exploitant :	PISCINE MUNICIPALE MOTTE ST MARTIN CENTRE VILLE 38135 LA MOTTE SAINT MARTIN	Motif du prélèvement : CS
Nom de l'installation :	GRAND BASSIN MOTTE ST MARTIN	Type : UDI
Prélèvement :	Prélevé le 07/07/2021 à 08h50 Réception au laboratoire le 07/07/2021 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / BEAUVOIR Laurent Prélèvement accrédité selon FD T 90-521 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de loisirs Flaconnage CARSO-LSEHL	Code : 004525
Traitement :	CHLORE STABILISE	

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 07/07/2021

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Observations sur le terrain							
Tenue du carnet sanitaire	38PISCL*	BONNE	-	Description			
Transparence (limpidité) de l'eau	38PISCL*	0	-	Observation visuelle			
Affichage sur site	38PISCL*	PRESENCE	-	Observation visuelle			

.../...

Edité le : 09/07/2021

Identification échantillon : LSE2107-18303

Destinataire : MAIRIE LA MOTTE ST MARTIN

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité		Références de qualité	
Fréquentation lors du prélèvement	38PISCL*	NULLE	-	Observation visuelle					
Mesures sur le terrain									
Température de l'eau	38PISCL*	24.5	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3			#	
Température de l'air extérieur	38PISCL*	17.0	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne				
pH sur le terrain	38PISCL*	7.2	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.9	7.7	#	
Chlore total sur le terrain	38PISCL*	3.40	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#	
Chloramines (chlore combiné)	38PISCL*	0.10	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2		0.6		
Chlore disponible	38PISCL*	3.30	mg/l Cl2	Spectrophotométrie	Méthode interne	2			
Stabilisant du chlore (acide isocyanurique)	38PISCL*	24	mg/l	Néphélométrie	Selon RODIER 8ème édition		75	#	
Analyses microbiologiques									
Microorganismes aérobies à 36°C	38PISCL*	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222		99	#	
Bactéries coliformes à 36°C	38PISCL*	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1		10	#	
Escherichia coli	38PISCL*	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1		0	#	
Staphylocoques pathogènes à coagulase positive	38PISCL*	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF T90-412		0	#	

38PISCL* ANALYSE (PISCL) EAU DE PISCINE CHLOREE (ARS38-2021)

Eau respectant les limites de qualité réglementaires fixées par l'article D 1332-2 du Code de la Santé Publique et l'arrêté du 7 avril 1981.

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Les valeurs en gras, italiques et soulignées sont non conformes aux seuils indiqués dans le rapport d'analyse.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

(Déclaration de conformité non couverte par l'accréditation)

Ludovic RIMBAULT
Ingénieur de laboratoire

